



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
5 juin 2026
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Vingt-quatrième session

Oulan-Bator, Mongolie, 17-27 août 2026

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Mobilisation d'investissements supplémentaires
et relations avec les mécanismes financiers**

**Rapport du Mécanisme mondial sur les progrès réalisés
dans la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre
de la Convention, questions relatives à la cible 15.3
des objectifs de développement durable, et facilitation
de la mobilisation du secteur privé**

Progrès réalisés dans la mobilisation des ressources et le suivi des flux financiers aux fins de la mise en œuvre de la Convention, questions relatives à la cible 15.3 des objectifs de développement durable, et facilitation de la mobilisation du secteur privé

Rapport du Mécanisme mondial

Résumé

À sa seizième session, la Conférence des Parties (COP) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a prié le Mécanisme mondial de présenter au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, à sa vingt-quatrième session, un rapport sur l'application des décisions 3/COP.16, 6/COP.16, 12/COP.16 et 27/COP.16. Ces décisions portent sur les progrès à réaliser en matière de mobilisation des ressources et de suivi des flux financiers au titre de la Convention et de la neutralité en matière de dégradation des terres, sur les mesures visant à faciliter la participation du secteur privé, ainsi que sur les mesures relatives aux tempêtes de sable et de poussière.

Il est rendu compte, dans le présent rapport, des progrès accomplis, des réussites obtenues et des défis rencontrés au cours de l'exercice biennal ainsi que des conclusions et des recommandations formulées à l'intention des Parties en vue de la dix-septième session de la COP. Plusieurs éléments se dégagent de ce rapport : une ambition grandissante face à un déficit de financement manifeste ; un Mécanisme mondial qui obtient des résultats à grande échelle grâce à des produits phares, à l'innovation et à des partenariats, mais dont les capacités sont considérablement limitées par une demande qui croît plus vite que les ressources disponibles ; et une accélération décisive d'ici 2030, dans le cadre de laquelle le passage de la phase de planification à une action concrète, prête à être mise en œuvre et à faire l'objet d'investissements, s'avère indispensable.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction : décisions concernant les activités de mobilisation de ressources et les travaux du Mécanisme mondial	3
II. Cadre orientant les activités du Mécanisme mondial	3
A. Rapports relatifs à l'objectif de développement durable n° 15 et à l'objectif stratégique n° 5	3
B. Évaluation des besoins et financement de la Convention	4
C. Approche du Mécanisme mondial	6
III. Prise de décisions intelligente	7
IV. Répercussions : projets phares, réserve de projets et mobilisation du secteur privé	11
A. Initiatives phares	11
B. Projets en cours au niveau national et partenariats clés	13
C. Initiative sur les forêts de la paix	15
D. Impact de l'initiative « Business for Land »	16
V. Innovation	17
A. Résilience face à la sécheresse et Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse	17
B. Mécanismes de financement novateurs	18
VI. Perspectives	19
VII. Conclusions et recommandations	19
A. Conclusions	19
B. Recommandations	20

I. Introduction : décisions concernant les activités de mobilisation de ressources et les travaux du Mécanisme mondial

1. Dans la décision 3/COP.16, il est demandé au Mécanisme mondial de faire progresser la mobilisation des ressources, d'élaborer et de diffuser un manuel sur la mobilisation des ressources financières et de renforcer les travaux sur la sécheresse et la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), notamment en ce qui concerne la définition d'objectifs de deuxième génération et leur intégration dans une planification plus large de l'aménagement du territoire ; dans la décision 6/COP.16, il lui est demandé de redoubler d'efforts pour mobiliser le secteur privé et promouvoir l'innovation ; dans la décision 12/COP.16, il lui est demandé de continuer à améliorer le suivi des flux financiers ; et dans la décision 27/COP.16, il lui est demandé de mettre sur pied une initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière. Les décisions 3/COP.15 et 13/COP.15 définissent également le programme de travail du Mécanisme mondial et servent de référence aux progrès présentés ici.

2. Dans le présent rapport, le cadre des activités du Mécanisme mondial est tout d'abord défini : l'établissement de rapports au regard de l'objectif de développement durable n° 15 (ODD 15) et de l'objectif stratégique n° 5 (OS 5), l'évaluation des besoins financiers et l'approche opérationnelle du Mécanisme mondial. Puis, la prise de décision davantage fondée sur les données est traitée en abordant le Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres 2.0 (LDN TSP 2.0), la planification intégrée de l'utilisation des terres (ILUP), les dossiers de décision sur le régime foncier et les tempêtes de sable et de poussière, ainsi que les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative Business4Land (B4L) (les entreprises au service des terres). Ensuite, les répercussions des initiatives phares et des programmes en cours au niveau national sont étudiées. Plusieurs innovations sont passées en revue, notamment le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse, les assurances liées à la gestion durable des terres, les crédits de résilience et le Mécanisme d'investissement pour la résilience face à la sécheresse (DRIF). Enfin, des informations sur le déploiement de la « boîte à outils » pour la mobilisation des ressources sont présentées, ainsi que des conclusions et des recommandations à l'intention des Parties. Les informations relatives à la participation et à la mobilisation du secteur privé (en application des décisions 6/COP.15 et 6/COP.16) sont présentées en détail dans le rapport du Mécanisme mondial qui figure dans le document portant la cote [ICCD/COP\(17\)/4](#).

II. Cadre orientant les activités du Mécanisme mondial

A. Rapports relatifs à l'objectif de développement durable n° 15 et à l'objectif stratégique n° 5

3. Alors que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 aborde les dernières années de son existence, les progrès réalisés à l'échelle mondiale concernant l'ODD 15 sont inégaux : le rythme de diminution de la superficie des forêts a ralenti et les zones protégées couvrent désormais environ 17,6 % des terres et des eaux intérieures. Pourtant, la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse continuent de progresser. Le rythme de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification reste trop lent pour permettre d'atteindre les objectifs stratégiques fixés d'ici 2030.

4. Au cours de cet exercice biennal, le Mécanisme mondial a donné la priorité à la définition d'objectifs solides en matière de gestion durable des terres et de restauration des terres, à la cohérence des politiques et aux synergies entre les Conventions de Rio, ainsi qu'à la planification intégrée de l'utilisation des terres en tant que plateforme opérationnelle permettant de trouver l'équilibre entre les demandes concurrentes au sein des paysages. Les engagements volontaires visant à restaurer plus d'un milliard d'hectares dans le cadre des processus de Rio témoignent d'une réelle ambition, mais il est indispensable de raccourcir le processus allant de la définition des objectifs à la mise en œuvre, en passant par la planification et la mobilisation des ressources, si l'on veut que les résultats soient à la hauteur de cette ambition.

5. Au total, 125 pays Parties se sont engagés à restaurer plus d'un milliard d'hectares de terres dégradées dans le cadre des objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres, de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Défi de Bonn, ainsi qu'à mettre en œuvre des milliers de mesures complémentaires d'ici 2030. Au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification uniquement, les pays Parties ont fait état de 428 mesures mises en œuvre par le biais du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) en 2022. Toutefois, la mise en œuvre vérifiée à l'échelle mondiale (c'est-à-dire les terres faisant l'objet de mesures de restauration, de réhabilitation ou d'une gestion améliorée) ne représente guère plus de 10 % de la superficie sur laquelle les engagements portaient.

6. En ce qui concerne l'objectif stratégique n° 5, les finances publiques sont de plus en plus limitées, les investissements du secteur privé dans des initiatives favorables à la nature restent faibles, et les outils utilisés pour suivre et cibler les financements liés au climat, à la biodiversité et à la désertification doivent encore être davantage adoptés et mieux alignés sur les programmes nationaux. Le Mécanisme mondial met en œuvre le Programme mondial d'appui IV (GSP IV), exécuté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui fournira un aperçu récent des flux financiers destinés à la neutralité en matière de dégradation des terres et aux mesures connexes au niveau des Parties à la Convention. Afin d'établir un lien entre la définition d'objectifs au titre de la neutralité en matière de dégradation des terres et la résilience face à la sécheresse, d'une part, et les flux financiers, d'autre part, une approche programmatique permettrait de renforcer à la fois l'établissement de rapports et la mise en œuvre. Concrètement, des efforts en matière de ciblage et d'établissement de rapport s'appuyant sur des outils dynamiques d'aide à la décision, guidés par une gouvernance solide et capables d'orienter les investissements de manière ciblée et de donner la priorité aux activités à fort impact, permettraient de rendre la mise en œuvre plus efficace et de l'axer davantage sur les résultats. Le Mécanisme mondial, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a travaillé à l'élaboration de ce concept afin de le présenter aux Parties à la dix-septième session de la Conférence des Parties.

B. Évaluation des besoins et financement de la Convention

7. Selon les estimations réalisées dans le cadre de l'évaluation des besoins financiers au titre de la Convention, lancée à la seizième session de la COP, la réalisation des objectifs actuels en matière de restauration des terres et de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) nécessitera environ 355 milliards de dollars É.-U. par an jusqu'en 2030, et les montants cumulés nécessaires pour la période 2025-2030 sont d'au moins 2 100 milliards de dollars. Les projections issues des rapports précédents indiquent que les investissements annuels actuels n'atteignent que 77 milliards de dollars É.-U., ce qui se traduit par un déficit annuel soutenu de 278 milliards de dollars. L'Afrique concentre la plus grande partie des besoins, ce qui s'explique par les engagements pris en vue de la restauration de plus de 600 millions d'hectares.

8. Les arguments en faveur de ces investissements sont évidents. Le coût de l'inaction, estimé à 878 milliards de dollars É.-U. par an en perte de productivité, appauvrissement des sols, dégâts liés à la sécheresse et émissions de carbone, dépasse de loin les investissements nécessaires. On estime que chaque dollar investi dans la restauration des terres génère jusqu'à 8 dollars de bénéfices sociaux, économiques et environnementaux, soit des bénéfices annuels pouvant atteindre 1 800 milliards de dollars. Pourtant, il n'est pas possible de multiplier par 2,5 ou plus les investissements si rien ne change, compte tenu des finances publiques sous pression, des niveaux élevés de dette souveraine, des transitions politiques, de la faiblesse de la coordination institutionnelle et des obstacles qui continuent d'entraver la mobilisation du secteur privé.

9. Une transformation en profondeur de l'ensemble des sources de financement – ressources publiques nationales, coopération bilatérale et multilatérale au développement, ainsi que secteur privé et secteur financier – est donc nécessaire ; elle doit s'appuyer sur les principes de modulation des ressources et d'efficacité et sur des mesures incitatives

appropriées. Afin d'alimenter les travaux du Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique et de servir de base à la mobilisation future des ressources, le Mécanisme mondial a recensé les éléments suivants, qui mériteraient d'être approfondis et soumis à l'examen des Parties :

a) Mécanismes fondés sur des mesures incitatives. Aligner les budgets nationaux sur la gestion durable des terres en supprimant progressivement les subventions néfastes et en mettant en place des incitations fiscales (crédits d'impôt, réductions d'impôt, amortissements accélérés), tout en recourant à des taxes environnementales, à des redevances liées à la dégradation des sols et à la tarification du carbone afin de décourager les utilisations non durables. Combiner des mécanismes fondés sur des subventions et des incitations afin d'offrir des avantages pour l'obtention de résultats mesurables, notifiables et vérifiables, en fonction du contexte national ;

b) Rendre les instruments financiers plus respectueux de l'environnement dans le secteur de la lutte contre la dégradation des terres et de la résilience face à la sécheresse. Développer les outils fondés sur la performance, les obligations et prêts liés au développement durable, ainsi que la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature, tout en liant les conditions financières à des résultats vérifiables tels que l'amélioration de la santé des sols, la réduction de la déforestation et la restauration des écosystèmes ;

c) Cohérence des politiques. Aligner les stratégies nationales de développement, les cadres budgétaires et les politiques sectorielles (agriculture, eau, climat, planification économique) sur les objectifs relatifs à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, en remplaçant les mesures incitatives contradictoires par des mesures qui se renforcent mutuellement ;

d) Le foncier en tant que catégorie d'actifs stratégique. Les institutions de financement du développement, notamment les banques multilatérales de développement, devraient considérer la lutte contre la dégradation des terres et la résilience face à la sécheresse comme une catégorie d'actifs stratégique. Le Mécanisme mondial salue la Taxonomie commune pour le financement à l'appui de la nature mis au point par des banques multilatérales de développement (MDB Common Nature Finance Taxonomy). Il est nécessaire de définir des objectifs d'investissement précis pour les projets liés aux terres, compte tenu de leur contribution à la sécurité alimentaire, à l'action climatique et au développement durable ;

e) Faire en sorte que les consommateurs et les investisseurs se préoccupent plus de l'environnement. Une transparence accrue, l'étiquetage environnemental, des produits financiers verts et des normes environnementales et sociales et des normes relatives à la gouvernance plus strictes sont nécessaires pour orienter la consommation et les investissements vers des résultats respectueux des terres ;

f) Réduction des risques liés aux capitaux privés grâce au financement mixte. Le financement mixte peut permettre de bénéficier d'investissements privés en atténuant les risques. Les capitaux publics et les apports de capitaux à des conditions concessionnelles mobilisés par l'intermédiaire de garanties, de tranches de première perte et d'assurances stimulent l'afflux de capitaux privés ;

g) Renforcement de la coopération internationale. Malgré la première baisse de l'aide publique au développement enregistrée à l'échelle mondiale en 2024 depuis cinq ans, les financements publics bilatéraux et multilatéraux restent essentiels pour les priorités en matière de désertification, dégradation des terres et sécheresse dans les pays en développement, car ils génèrent des biens publics mondiaux qui justifient une plus grande mobilisation des ressources internationales ;

h) Évaluer la valeur réelle des terres. Les prix du marché ne reflètent souvent pas la valeur totale du capital naturel provenant des terres. Les cadres budgétaires et réglementaires devraient prendre en compte les répercussions sur les sols, la biodiversité, l'eau et les services écosystémiques. Les modèles économiques modulables qui intègrent la valeur économique totale des services écosystémiques – y compris les crédits environnementaux – méritent d'être soutenus ;

- i) Rendre les chaînes de valeur mondiales plus respectueuses de l'environnement et créer des conditions favorables. La certification, la traçabilité et les modèles économiques respectueux de l'environnement sont essentiels pour réduire l'empreinte terres et soutenir la restauration à grande échelle dans les secteurs à forte intensité foncière.

C. Approche du Mécanisme mondial

10. Au cours de cet exercice biennal, le Mécanisme mondial a axé son approche sur l'optimisation de l'impact des ressources disponibles grâce à la flexibilité, à des partenariats stratégiques et à une collaboration active avec les pays Parties. Plutôt que d'imposer des solutions uniques, le Mécanisme mondial recherche des approches sur mesure, adaptées au contexte de chaque pays, fondées sur le dossier de décision, les données recueillies sur le terrain et la planification stratégique des politiques. Dans la pratique, cette approche s'est traduite par une amélioration des processus de définition des objectifs et de planification afin de favoriser une prise de décision et une conception de projets intelligentes et éclairées ; l'intégration de la collaboration avec les parties prenantes non traditionnelles, notamment le secteur privé ; et la mise en valeur de l'innovation.

11. Une réserve croissante de projets est soutenue dans toutes les régions grâce à un modèle de partenariat novateur : le Partenariat pour l'élaboration de projets. Cette approche de type « plateforme » permet au Mécanisme mondial de collaborer avec des partenaires afin d'agir à une échelle qui lui serait impossible à atteindre s'il travaillait seul. Cette approche s'avère être une précieuse source de connaissances qui nous permet de tirer des enseignements de l'expérience et d'améliorer notre efficacité. Outre le soutien axé sur la demande apporté aux pays, le Mécanisme mondial se concentre sur des initiatives phares menées en collaboration avec plusieurs Parties et parties prenantes autour d'un programme commun, tout en s'efforçant d'intégrer les synergies de Rio ainsi que les considérations relatives au genre et à l'occupation des terres tout au long du cycle de projets.

12. Au cours de cet exercice biennal, afin d'améliorer la conception des projets, les travaux relatifs aux dossiers de décision sur l'occupation des terres ont été affinés conformément aux orientations formulées par les Parties à la seizième session de la COP, et des directives concernant les implications et l'intégration des communications visant à favoriser les changements de comportement dans les travaux réalisés au titre de la Convention ont été élaborées en partenariat avec Rare, Inc.

13. En ce qui concerne les initiatives phares, l'initiative Grande Muraille verte en Afrique, l'Initiative sur les forêts de la paix et la mobilisation du secteur privé dans le cadre de l'initiative B4L ont toutes enregistré des progrès significatifs, comme décrit plus en détail dans la suite du présent rapport. Deux nouveaux programmes phares thématiques ont vu le jour au cours de cet exercice biennal : 1) un programme phare consacré aux parcours, en l'honneur de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages ; et 2) une initiative phare sur les systèmes alimentaires et les Conventions de Rio, élaborée en coopération avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques. Le Mécanisme mondial a également poursuivi le développement d'outils prospectifs, notamment la boîte à outils relative au financement, et a apporté son soutien à la mise en place de mécanismes de financement innovants (le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse et le DRIF).

14. Toutefois, la mise en œuvre de cette approche implique de relever des défis urgents. La demande d'assistance continue de croître plus vite que les capacités actuelles du Mécanisme mondial, et une pénurie persistante de ressources humaines et de moyens adaptables limite la capacité de celui-ci à répondre au rythme et à l'échelle requis par les Parties.

15. Le Mécanisme mondial mobilise des ressources financières pour mener à bien ses missions. Il ne serait pas en mesure de le faire sans le soutien des Parties et des intervenants financiers qui ont appuyé ses efforts au cours de cet exercice biennal. Le Mécanisme mondial tient à exprimer sa gratitude à la Banque africaine de développement, à l'Agence autrichienne pour le développement, au Ministère allemand de la coopération économique et du développement, au Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement du

Canada, à l'Agence chinoise de coopération au développement international, à la FAO, au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la France, au partenariat FEM/PNU, au Ministère de l'environnement et de la sécurité énergétique de l'Italie, au partenariat FEM/Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), au Gouvernement luxembourgeois, au Service forestier coréen, au Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, ainsi qu'au Gouvernement espagnol pour sa contribution à l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse (IDRA).

III. Prise de décisions intelligente

16. Le Mécanisme mondial vise à confier les rênes du processus aux pays Parties et à permettre la prise de meilleures décisions en matière de politiques et d'investissements aux niveaux local et national, ainsi que par le secteur privé, en s'appuyant sur des normes et des données et grâce à la planification.

17. S'appuyant sur le premier Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (LDN TSP), le LDN TSP 2.0 aide les pays à affiner et à renforcer leurs cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres, afin qu'elles soient plus adaptées à la situation du pays, assorties de délais et quantitatives, qu'elles portent sur des zones expressément définies, qu'elles tiennent compte des questions de genre et qu'elles soient intégrées dans les cadres de planification. Grâce à ce processus piloté par les pays, les pays participants ont établi des liens directs entre les travaux de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique, grâce à la participation active des centres de liaison nationaux respectifs au sein des groupes de travail sur la neutralité en matière de dégradation des terres. En collaboration avec les secrétariats de la CCNUCC et de la CDB, le Mécanisme mondial a élaboré des directives supplémentaires relatives au programme LDN TSP 2.0, qui seront affinées en vue de leur publication à la dix-septième session de la COP.

18. Les 18 pays participants ont permis de dégager des enseignements précieux et des bonnes pratiques qui seront partagés avec les Parties. Les principaux enseignements à retenir sont les suivants :

a) Des évaluations approfondies de la cohérence des politiques ont permis d'établir des liens plus étroits entre les travaux relatifs à la NDT et la Stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation, les plans de restauration des écosystèmes et les initiatives relatives aux ressources en eau, contribuant ainsi à éviter les cloisonnements ;

b) Les pays ont défini et validé des cibles plus adaptées à la situation nationale, assorties de délais et quantifiées ; certains ont fixé des cibles au niveau infranational à l'issue d'une vaste consultation des parties prenantes ;

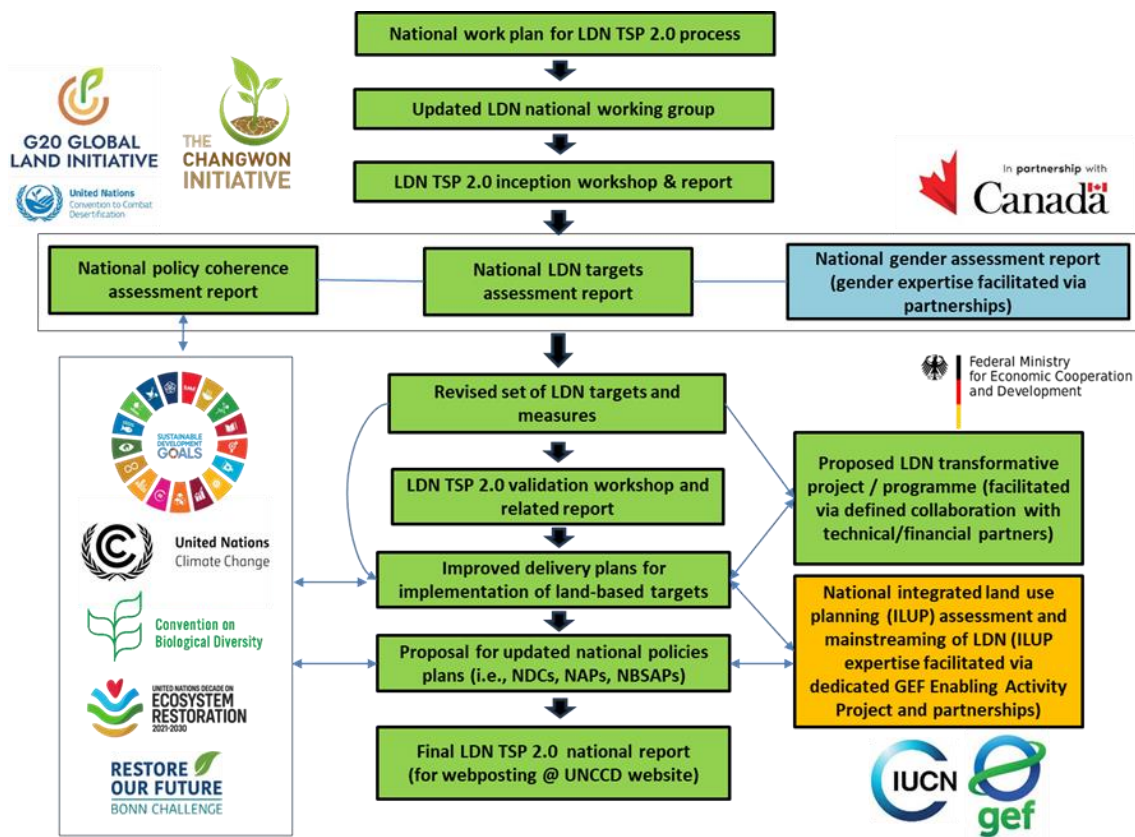
c) La cartographie de cibles portant sur des zones expressément définies mettant en évidence les paysages, bassins versants et groupes administratifs prioritaires permet de mener des actions plus ciblées et améliorera le suivi, la hiérarchisation des investissements et l'établissement de rapports ;

d) Les cibles actualisées tiennent davantage compte des questions de genre, certaines Parties ayant défini des cibles en matière de NDT axées spécifiquement sur le genre ;

e) Les pays participants ont progressé dans l'élaboration de plans de mise en œuvre améliorés, recensé des idées de projets prioritaires et élaboré des propositions de financement concrètes.

Figure 1

Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres 2.0 (LDN TSP 2.0)



19. Parmi les principaux défis rencontrés dans le cadre du programme LDN TSP 2.0 figuraient les changements au sein de la direction politique, le taux de rotation élevé au sein des équipes des centres de liaison nationaux de la Convention, les capacités limitées en matière de mise en œuvre de la NDT et d'évaluation des déficits de financement, ainsi que l'accès restreint à des données portant sur des zones expressément définies. Malgré les efforts déployés, les cloisonnements entre les Conventions de Rio persistent. Alors que les 18 pays participants finalisent leur processus relatif au programme LDN TSP 2.0, ils poursuivent l'intégration de la neutralité en matière de dégradation des terres dans leurs cadres d'aménagement du territoire, avec le soutien du projet d'activité habilitante du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7) visant à intégrer la NDT dans les cadres de planification de l'utilisation des terres afin de renforcer les environnements nationaux favorables à la Convention (voir par. 21 à 23 ci-après). À la suite des webinaires consacrés au partage des connaissances organisés en novembre 2024 et novembre 2025, le Mécanisme mondial élabore actuellement une note d'information sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques issues du programme LDN TSP 2.0, qui sera présentée à la dix-septième session de la COP.

20. À la vingt-troisième session du CRIC, en décembre 2025, le Mécanisme mondial a présenté un rapport et organisé une séance plénière couronnée de succès, pendant laquelle une table ronde interactive a eu lieu ; dans le rapport de la vingt-troisième session du CRIC qui en a résulté, il était recommandé de poursuivre et d'élargir l'appui du FEM afin de mener, dans d'autres pays, les activités mises en œuvre dans le cadre du Programme LDN TSP 2.0, ainsi que de mettre en œuvre, pour les activités habilitantes prévues au titre de la Convention dans le cadre de la neuvième reconstitution du FEM, une approche plus programmatique, qui inclurait un appui à la révision et à l'actualisation des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. À l'issue de cette séance plénière, 5 pays supplémentaires ont manifesté officiellement leur intérêt pour le programme LDN TSP 2.0, portant ainsi le nombre de pays en liste d'attente à 21, au 31 mars 2026. Il est désormais essentiel de prendre une décision concernant l'élargissement du programme LDN TSP 2.0 au-delà des 18 pays

21. L'un des principaux enseignements tirés du programme LDN TSP 2.0 a été la nécessité de promouvoir la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion intégrée des paysages en tant qu'outils fondamentaux permettant d'établir l'équilibre entre les différentes utilisations concurrentes des terres. En intégrant les principes de la NDT dans la planification spatiale et sectorielle, la planification intégrée de l'utilisation des terres permet aux pays d'éviter la dégradation, de développer la gestion durable des terres à grande échelle et de donner la priorité à la restauration des paysages fortement affectés, contribuant ainsi à transformer les engagements nationaux en actions coordonnées sur le terrain. Élément essentiel de la suite donnée au programme LDN TSP 2.0, le projet d'activité habilitante du FEM-7 consacré à la planification intégrée de l'utilisation des terres, mis en œuvre par l'UICN et exécuté par le Mécanisme mondial, répond directement à ces besoins.

Overview of ILUP project workflow and deliverables building on LDN TSP2.0 deliverables

The workflow consists of the following steps and deliverables:

- Enhance stakeholder list** (linked to Stakeholder consultation with online survey and in workshops)
- D1. ILUP national working group- updated with additional stakeholders** (linked to National stakeholder consultation)
- D2. Data collection** (includes: a) Sub-national data on challenges and good applications of LDN and ILUP, b) Land based projects, established targets of 3 conventions, c) Innovative public private partnership projects, tools and approaches, d) Priority data list tailored to country needs)
- D3. National report** (linked to Deskwork of LDN TSP2 reports: National policy coherence assessment reports and Proposal for updated national policies/plans (NDCs, NAPs, NBSAPs))
- D4. Operational technical guideline with real examples and clear actionable steps** (linked to Deskwork- Scientific guidelines from SPI and other available guidelines related to ILUP-LDN)
- D5. ILUP DSS dashboard** (linked to National revised set of LDN targets and measures, Improved delivery plans for implementation of land-based targets, Proposal for updated national policies plans (i.e., NDCs, NAPs, NBSAPs), Proposed LDN transformative project / programme (facilitated via defined collaboration with technical/financial partners))
- D6. ILUP-LDN open source tool** (linked to Land resource database)
- D7. Country briefs on the targets, actions, implementation gaps**
- D8. Country briefs on the financial gaps, cost-benefits of LDN** (linked to Calculation of cost-benefits of LDN)
- D9. Guidance note on innovative public-private partnerships, tools and approaches for ILUP-LDN**
- D10. Country proposals from TSP2.0 aligned with national priorities**

Logos: United Nations, G20 GLOBAL LAND INITIATIVE, IUCN, GEF.

23. Le projet a été présenté lors d'événements en ligne et dans le cadre d'ateliers régionaux. Des synergies sont en cours de mise en place avec un certain nombre de projets et de processus existants, notamment le Programme mondial d'appui (GSP), Trends.Earth, Tools4LDN, le programme LUP4LDN (planification de l'utilisation des terres pour la neutralité en matière de dégradation des terres), le projet « Economics of Rio Synergies » récemment approuvé en Mongolie, mené en collaboration avec l'Institut international de recherche sur le riz, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la FAO, ainsi que le Programme d'impact sur les paysages durables des zones arides. Par ailleurs, le projet collabore avec l'équipe chargée du secteur privé au sein du Mécanisme mondial afin d'étudier comment l'initiative B4L peut soutenir les processus ILUP et

comment les données d'observation de la Terre et l'ILUP peuvent servir de mécanismes de réduction des risques dans les systèmes d'assurance, favorisant ainsi la résilience face à la sécheresse et les projets fondés sur la nature susceptibles d'être financés.

24. L'initiative B4L est le principal mécanisme de mobilisation des entreprises dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification : il s'agit d'un réseau d'entreprises adhérentes engagées en faveur d'une gestion responsable des terres, dont l'objectif est de promouvoir de meilleures décisions d'investissement de la part du secteur privé ainsi que des pratiques respectueuses des terres et résilientes face à la sécheresse. Compte tenu du coût annuel estimé de la dégradation des terres pour l'économie mondiale, qui s'élève à 878 milliards de dollars É.-U.¹, des répercussions économiques dramatiques de la sécheresse, qui se chiffrent à environ 300 milliards de dollars de pertes annuelles, ainsi que des effets perturbateurs et en cascade de ces deux phénomènes sur le produit intérieur brut et les chaînes de valeur, le secteur privé – qui a historiquement contribué à la dégradation des terres – jouera un rôle essentiel pour inverser ces tendances, en servant de catalyseur pour la gestion de la sécheresse en tant que risque systémique et pour le renforcement de la résilience. Le document portant la cote [ICCD/COP\(17\)/4](#) contient des informations détaillées sur l'initiative B4L.

25. Un partenariat avec le Science Based Targets Network, autorité mondiale reconnue en matière de cibles d'entreprise crédibles visant à réduire les répercussions négatives sur la nature, renforce l'alignement entre les objectifs de divulgation foncière des entreprises et les objectifs de NDT, le programme LDN TSP 2.0 et l'ILUP, dans le but d'élaborer une méthode de suivi qui tienne compte des contributions des entreprises à la neutralité en matière de dégradation des terres.

26. L'initiative B4L a également collaboré avec le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable afin de recueillir les recommandations des principales entreprises agroalimentaires, qui ont été intégrées dans le document d'orientation sur la gestion durable des terres agricoles annexé au rapport sur la collaboration avec le secteur privé. L'initiative B4L collabore également avec le Forum économique mondial et son Conseil mondial pour l'avenir sur la santé des sols et des terres, dans le but d'élaborer un livre blanc visant à démontrer les avantages économiques des investissements dans des sols et des terres sains.

27. Les parcours occupant une place centrale dans les débats de la dix-septième session de la COP et dans le cadre de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages, le Mécanisme mondial s'est associé à des partenaires du secteur privé pour élaborer des Normes mondiales relatives aux parcours, dans le cadre d'un projet pilote visant à étudier des systèmes de certification et de suivi qui favorisent les engagements volontaires, la traçabilité et la responsabilité du secteur privé. Par ailleurs, le Mécanisme mondial intervient en tant que conseiller dans le cadre d'un projet pilote mené par le secteur privé en Mongolie, intitulé « Resilient Threads » (Fibres résilientes), qui vise à mettre en œuvre une approche « Une seule santé » en lien avec les Normes mondiales relatives aux parcours et qui constituera une étude de cas solide pour l'élaboration des décisions futures.

28. Il a été demandé au Mécanisme mondial de renforcer le dossier de décision relatif à l'occupation des terres. Environ 608 millions d'exploitations agricoles familiales dans le monde ne bénéficient pas de droits fonciers garantis, les femmes et les peuples autochtones étant touchés de manière disproportionnée. Faute de sécurité juridique, ni le secteur privé ni les communautés ne sont incités à long terme à investir dans la gestion durable des terres. Dans le meilleur des cas, ils ne peuvent pas utiliser leurs terres comme garantie et, dans le pire des cas, ils risquent d'être déplacés ou de voir leurs biens saisis. Lorsque les communautés jouissent de droits reconnus et opposables, les investissements dans les pratiques durables sont multipliés par deux ou par trois, la productivité agricole augmente de 30 % à 40 %, et la pauvreté ainsi que les conflits reculent. Le Mécanisme mondial a donc élaboré un dossier de décision et une liste de contrôle relative aux régimes fonciers, offrant ainsi aux responsables de projets un outil pratique pour intégrer, dès la conception, les principes des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes

¹ Economics of drought: Investing in nature-based solutions for drought resilience – protection pays. 2024 – UNU-INWEH, Initiative sur l'économie de la dégradation des terres et CNUCLD.

fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », afin que les interventions tiennent compte des questions foncières et des questions de genre et ne causent aucun préjudice.

29. Dans la décision 27/COP.16, il avait été demandé au secrétariat et au Mécanisme mondial de mettre sur pied une initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière, et une proposition d'initiative a été élaborée. Cette proposition cible les sources anthropiques de tempêtes de sable et de poussière ainsi que les lacunes en matière de données, et mène des actions de sensibilisation dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (2025-2034). En outre, elle recentre l'action mondiale sur les questions relevant du mandat de la Convention (à savoir la gestion des terres et des sources) en l'articulant selon quatre axes : a) un suivi axé sur les terres grâce à des réseaux normalisés de surveillance de l'érosion éolienne qui intègrent des données sur la santé des sols à des modèles de télédétection et d'émissions de poussière ; b) la stabilisation des sources par une gestion durable des terres fondée sur des données probantes et axée sur la santé des sols, la structure de la végétation et la rugosité de surface dans les zones sensibles prioritaires ; c) une intégration entre science et politiques qui recentre les modèles de poussière sur les zones sources et aligne les tempêtes de sable et de poussière sur les cadres de neutralité en matière de dégradation des terres ; et d) la coordination et les capacités, y compris la coopération transfrontière et le renforcement des capacités techniques. Un projet de proposition est mis à la disposition des Parties afin qu'elles donnent des orientations à ce sujet.

IV. Répercussions : projets phares, réserve de projets et mobilisation du secteur privé

30. Le Mécanisme mondial a intensifié ses efforts en vue d'obtenir des résultats concrets en constituant une solide réserve de projets éligibles à un financement, capables d'attirer des fonds à grande échelle destinés à la restauration des sols et au renforcement de la résilience face à la sécheresse. En se concentrant sur des initiatives à fort impact et financièrement viables, notamment des programmes phares dans les régions et sur les thèmes prioritaires, le Mécanisme mondial s'efforce de combler le fossé entre les engagements nationaux et les investissements concrets.

A. Initiatives phares

31. L'initiative Grande Muraille verte reste le fleuron des initiatives mises en œuvre en Afrique. Au Sahel, le Mécanisme mondial soutient des initiatives multinationales visant à restaurer les paysages dégradés, à renforcer la résilience et à créer des emplois verts, en s'appuyant sur les 14 à 19 milliards de dollars É.-U. mobilisés en 2021 et alloués à divers projets dans des pays tels que le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Grande Muraille verte, mis en place par l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte avec le soutien du Mécanisme mondial, l'Accélérateur de l'initiative de la Grande Muraille verte indique que 389 projets avaient été enregistrés au 31 décembre 2025. Il convient néanmoins de noter que moins de 90 d'entre eux contiennent des données compatibles avec la structure de rapport harmonisée, ce qui constitue une lacune importante en matière de communication d'informations à laquelle les États membres de l'initiative Grande Muraille verte doivent remédier, notamment par le biais d'une validation effectuée par les coalitions nationales.

32. Les rapports issus des projets montrent que l'initiative Grande Muraille verte a permis, à ce jour : la restauration de 1,66 million d'hectares (sur un objectif de 100 millions), le stockage ou l'atténuation de 24 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (t eq CO₂) (sur un objectif de 250 millions), la production de 2 315 mégawattheures (MWh) d'électricité, la création de 4,6 millions d'emplois (sur un objectif de 10 millions) et l'obtention de retombées pour plus de 46 millions de bénéficiaires. Parmi les contributions des partenaires, on peut citer : les projets du Fonds vert pour le climat (FVC) qui permettent, dans leur ensemble, de réduire les émissions de 15 millions de tonnes d'équivalent CO₂ grâce à l'électrification solaire, à la production agricole durable, à la restauration des puits de carbone

et à l'agroforesterie résiliente ; la Banque africaine de développement (BAfD), qui a mobilisé 3,32 milliards de dollars É.-U. dans le cadre de 83 projets nationaux et 29 projets multinationaux depuis 2021 (soit près de 51 % de l'engagement de la BAfD au titre de l'initiative Grande Muraille verte) ; les projets financés par l'Agence française de développement en 2024, qui ont permis de venir en aide à 3,3 millions de personnes en situation de vulnérabilité, d'aider 104 183 exploitations agricoles familiales à améliorer leurs conditions économiques, d'accompagner 192 165 exploitations agricoles familiales dans leur transition vers des systèmes agroécologiques, et de permettre la gestion durable des ressources sur 1,5 million d'hectares ; les initiatives du Fonds international de développement agricole, qui ont permis de créer 28 197 emplois et de stocker environ 5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur 840 820 hectares ; les projets soutenus par la Banque mondiale, qui ont permis de stocker environ 4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur 224 754 hectares, de créer 392 568 emplois et de soutenir 1 130 unités de production rurales ; et les activités du Programme alimentaire mondial, qui ont permis de remettre en état 325 350 hectares, de produire 1,08 MWh d'énergie propre grâce à des systèmes d'irrigation solaires, de créer 69 000 emplois verts et de permettre à 21 500 foyers de renoncer aux combustibles traditionnels. L'Accélérateur de la Grande Muraille verte continue de soutenir les coalitions nationales – qui jouent un rôle pivot dans la mobilisation des ressources et le suivi efficace – au sein des États membres de l'initiative.

33. En Afrique australe, le Mécanisme mondial collabore avec les 16 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et ses partenaires dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille verte afin d'élaborer des plans d'investissement régionaux, des réserves de projets et des feuilles de route pour la mobilisation des ressources, en mettant l'accent sur des approches intégrées dans les zones arides, notamment le bassin du Zambèze. Conformément au paragraphe 7 de la décision 9/COP.15, le Mécanisme mondial a réussi à mettre en place la première version de l'Accélérateur de la Grande Muraille verte pour l'Afrique australe, mis en œuvre par la BAfD et financé par le FEM, afin de consolider et de concrétiser les ambitions en matière de politique et de mobilisation des ressources, en mettant particulièrement l'accent sur la participation du secteur privé par le biais de l'initiative B4L. Des avancées politiques significatives ont été réalisées en 2025, lors de la présidence de l'Afrique du Sud au sein du Groupe des 20 (G20), au cours de laquelle les ambitions de l'initiative de la Grande Muraille verte ont été mises en avant. Par ailleurs, un projet du FEM-8 consacré aux eaux internationales a été approuvé en janvier 2026, mettant en évidence les effets multiplicateurs potentiels et les partenariats solides au sein du bassin du Zambèze, qui est au cœur de l'initiative de la Grande Muraille verte pour l'Afrique australe.

34. L'expansion géographique s'est poursuivie en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et en Europe orientale, le Mécanisme mondial encourageant la mise en place de programmes multinationaux qui intègrent les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, la planification en matière de sécheresse et la restauration des paysages afin d'attirer des financements du FEM, du FVC et des banques régionales. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par exemple, le partenariat avec la Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes (CAF) a pris de l'ampleur : un programme de coopération technique d'un montant d'environ 300 000 dollars É.-U. a été approuvé à la fin de l'année 2025 pour une mise en œuvre conjointe sur une période de vingt-quatre mois. Des conseils sur la manière dont les pays Parties peuvent accéder aux ressources disponibles seront communiqués aux centres nationaux de liaison. Au cours de cet exercice biennal, les initiatives phares thématiques se sont imposées comme un outil complémentaire, à cheval sur plusieurs groupes régionaux, permettant de mettre en avant les écosystèmes essentiels et les avantages connexes. L'initiative phare consacrée aux parcours promeut des modèles de gestion durable des terres et de restauration des terres qui soutiennent les moyens de subsistance des éleveurs, la biodiversité et la résilience face aux changements climatiques – souvent en association avec des systèmes alimentaires respectueux de la nature. Le programme phare « La nature pour l'alimentation (systèmes alimentaires) » met en avant les pratiques régénératrices qui améliorent la santé des sols, stimulent la productivité et renforcent la résilience des systèmes alimentaires dans les zones arides, en les présentant comme des axes d'investissement à fort rendement.

B. Projets en cours au niveau national et partenariats clés

35. Au niveau national, le Mécanisme mondial met en place des réserves de projets prêts à être financés grâce à des actions ciblées de renforcement des capacités, de préparation de projets et de partenariats, en cohérence avec les objectifs nationaux dans le domaine de la NDT, les plans de lutte contre la sécheresse et les stratégies de développement. Des partenariats essentiels – avec des organismes régionaux (Union africaine, SADC, communautés économiques régionales), des fonds multilatéraux (FEM, FVC, Fonds pour l'adaptation, Banque mondiale, BafD, CAF), des bailleurs de fonds bilatéraux et du secteur privé – permettent la mobilisation des ressources, la réduction des risques et l'accélération de la mise en œuvre, en proposant des portefeuilles équilibrés d'un point de vue géographique et tenant compte des questions de genre.

36. En tout, 108 pays ont demandé une assistance aux fins de l'élaboration de projets nationaux ou multinationaux relevant du portefeuille de projets et programmes porteurs de transformation constitué dans le cadre du Partenariat pour l'élaboration de projets. Depuis 2018 (mai 2026), ce portefeuille comprend : a) 38 projets nationaux en cours (13 notes de cadrage ont bénéficié d'un soutien, et 28 descriptifs de projet et études de pré faisabilité ont été finalisés ou font actuellement l'objet d'un soutien) ; b) 25 projets régionaux ou multinationaux en cours (13 notes de cadrage ont bénéficié d'un soutien, et 19 propositions de projet, études de pré faisabilité et de faisabilité, ainsi que plans d'investissement bénéficient actuellement d'un soutien) ; et c) 3 projets mondiaux ont bénéficié d'un soutien (3 notes de cadrage ont été élaborées et 1 descriptif de projet a été approuvé).

37. Hormis les travaux menés dans le cadre de l'Accélérateur de la Grande Muraille verte, entre novembre 2024 et mai 2026, le Mécanisme mondial a soutenu l'élaboration de documents liés aux projets (à savoir : notes de pré-cadrage, notes de cadrage, propositions de projet, études de pré faisabilité, plans d'investissement et rapports d'évaluation de projet) par le biais de partenariats, notamment : a) 22 projets dont la mise en œuvre a été approuvée (16 nationaux, 5 régionaux et 1 mondial) ; et b) 29 notes de cadrage ou descriptifs de projet sont en cours d'élaboration et n'ont pas encore été approuvés (13 projets nationaux, 14 projets régionaux et 2 projets mondiaux).

38. Le budget total des 22 projets approuvés aux fins de leur exécution entre novembre 2024 et mai 2026 est d'environ 1,48 milliard de dollars É.-U., dont 226 millions issus de la source de financement visée et 1,25 milliard d'un cofinancement. En outre, le budget total attendu pour les 29 notes de cadrage de projet et/ou descriptifs de projet est de 770 millions de dollars É.-U., dont 619 millions issus de la source de financement visée et 151 millions d'un cofinancement. Par conséquent, si ces 29 descriptifs de projet sont approuvés, ce qui porterait le total de projets à 51, le montant total mobilisé s'élèverait à 2,248 milliards de dollars É.-U., dont 845 millions issus des sources de financement visées et 1,403 milliard de cofinancements.

39. Cependant, le portefeuille de projets et programmes porteurs de transformation comprenait également plus de 10 idées de projet plus anciennes qui ne sont pas exploitées pour diverses raisons, notamment le fait qu'aucune source de financement visée n'ait été définie ou confirmée et que les pays ou partenaires n'aient guère manifesté leur intérêt. Ces idées de projets sont considérées comme en suspens et l'on continue d'entreprendre des démarches visant à les intégrer à de nouveaux projets dont la source de financement ciblée a été définie et à documenter les enseignements tirés de leur élaboration.

40. Parmi les partenariats clés qui ont été mis en place figurent la signature d'un accord sur les principes fiduciaires avec la Banque africaine de développement, l'approbation d'un programme de coopération technique régionale avec la Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et la mise en place éventuelle d'un mécanisme d'assistance technique avec la Banque asiatique de développement. Les études de faisabilité soutenues ont facilité l'accès à des subventions et à des prêts pour la mise en œuvre du projet « Programme de développement intégré et d'adaptation aux changements climatiques – Zone I du Zambèze », tandis qu'un projet en Ouzbékistan visant à soutenir la restauration du bassin inférieur de la mer d'Aral est actuellement examiné par les partenaires en vue d'un éventuel financement par emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement et de l'Agence française de développement. Par ailleurs, les partenariats stratégiques pour la

préparation de projets continuent d'être renforcés avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation météorologique mondiale, le Partenariat mondial pour l'eau, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, le Fonds mondial pour la nature (WWF), les communautés économiques régionales et les organismes de gestion des bassins hydrographiques transfrontières, entre autres, tandis que de nouveaux partenariats continuent d'être envisagés, en particulier avec des partenaires susceptibles de contribuer à la conception de projets mixtes et à la mise en place de partenariats de préparation de projets avec le secteur privé, lesquels devraient constituer un axe prioritaire pour le prochain exercice biennal.

41. Un projet soutenu par la BAfD, intitulé « Gender-Transformative Resilience to Drought in Transition States in Southern Africa » (projet consacré à la résilience face à la sécheresse dans les pays en transition d'Afrique australe et destiné à transformer les aspects relatifs au genre, a été lancé en 2025. Ce projet couronné de succès a été rendu possible grâce au financement du Gouvernement canadien et du Partenariat pour le verdissement des zones arides, ce qui illustre les résultats et les répercussions du Partenariat pour l'élaboration de projets en Afrique australe. Ce projet vise à améliorer la résilience face à la sécheresse des femmes et des jeunes filles à Madagascar, au Mozambique et au Zimbabwe, trois des pays d'Afrique australe frappés par des sécheresses dévastatrices. Ce projet collabore avec l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse (IDRA) afin de mettre en œuvre des plans d'investissement liés à la sécheresse dans au moins six pays et de constituer une réserve de projets visant à bénéficier du (DRIF), du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse et d'autres sources de financement potentielles, dans le cadre d'un alignement éventuel sur les plans nationaux d'adaptation relevant de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

42. La conception de nouvelles initiatives phares a progressé au cours de l'exercice biennal actuel grâce à une collaboration avec l'UICN et le Gouvernement mongol dans le cadre d'une proposition d'envergure moyenne au titre du FEM-8 contribuant à l'Initiative phare sur les parcours, ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme d'assistance technique proposé avec la Banque asiatique de développement (BAsD) et au soutien à la préparation de projets apporté par l'Initiative de Changwon, financée par les Services forestiers coréens. La collaboration avec le programme « Blue and Green Island Integrated Impact » du FEM-8, piloté par le PNUD, continue d'être renforcée grâce à un soutien à l'alignement sur la mise en œuvre de la NDT et à des approches tenant compte des questions de genre, dans le but de partager les données d'expérience et de poursuivre la collaboration dans le cadre du FEM-9.

43. Le Mécanisme mondial soutient la mise en œuvre de projets pilotes financés par le Partenariat pour le verdissement des zones arides et le Partenariat pour l'élaboration de projets. Ces projets pilotes ont contribué à mettre en pratique la théorie et les concepts de neutralité en matière de dégradation des terres et ont fourni de bons exemples qui ont permis d'étayer l'élaboration des politiques, la prise de décision et la mise en œuvre au niveau national. Les projets pilotes se sont transformés en plateforme stratégique qui permet de mobiliser des partenariats, de transposer à plus grande échelle les approches efficaces, de reproduire les modèles qui ont fait leurs preuves, ainsi que de mobiliser et d'accroître les ressources financières. Depuis 2012, 18 projets pilotes ont été menés à bien en Afrique, en Asie, en Europe orientale et en Amérique latine, auxquels s'ajoute le projet pilote mené en Éthiopie et achevé en 2024.

44. Depuis 2024, le Partenariat pour le verdissement des zones arides concentre ses efforts sur des régions géographiques particulières, à savoir les îles du Pacifique ainsi que l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, tandis que le Partenariat pour l'élaboration de projets poursuit ses activités à l'échelle mondiale. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, des projets pilotes contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie agricole et forestière du Pacifique pour 2024-2050, adoptée en mai 2024 par la Communauté du Pacifique. Le partenariat avec la Communauté du Pacifique soutient le développement et la mise à l'essai d'un modèle de gestion forestière, l'objectif étant de donner une orientation à la recherche et aux décisions politiques pour une prise de décision efficace en matière de foresterie aux Fidji et aux Tonga. Ce projet pilote vise à mettre au point un modèle local de gestion des espèces végétales envahissantes afin d'étayer la recherche, les politiques et la prise de décision en matière de restauration forestière dans les pays insulaires du Pacifique.

45. En Afrique, des projets pilotes contribuent à la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille verte pour l'Afrique australe, qui regroupe 16 pays d'Afrique australe et 8 pays d'Afrique de l'Est, membres respectivement de la SADC et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Un projet pilote du programme « G20 Legacy » de l'initiative de la Grande Muraille verte pour l'Afrique australe mené en Afrique du Sud, sur la gestion durable des terres grâce à une agriculture intelligente face au climat, à l'agroforesterie et un couvert d'espèces ligneuses autochtones pour lutter contre le lien entre dégradation des terres et pauvreté dans la province du Limpopo, a été lancé en 2026 et est mis en œuvre par le Gouvernement sud-africain et Universal Greening Organization, une organisation non gouvernementale régionale.

46. Afin de démontrer le potentiel d'extension et de multiplication d'impact des projets pilotes, le Partenariat pour le verdissement des zones arides cofinance une proposition de projet de moyenne envergure du FEM sur l'accélérateur de la Grande Muraille verte en Afrique australe, qui soutiendra également des projets pilotes dans six pays : l'Afrique du Sud, les Comores, le Malawi, le Mozambique, les Seychelles et le Zimbabwe. Ce projet d'accélérateur permettra de mettre en place un mécanisme institutionnel et une plateforme de coordination multisectorielle dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille verte pour l'Afrique australe, ainsi qu'un plan d'investissement chiffré et une réserve portefeuille de projets, en s'appuyant sur les résultats du projet pilote. Ce projet a été lancé dans le cadre de l'atelier de renforcement des capacités organisé par l'initiative de la Grande Muraille verte pour l'Afrique australe sur les solutions fondées sur la nature, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAfD), la Commission du Zambèze (ZAMCOM), le Secrétariat de la SADC, la Commission de l'Union africaine et la Société financière internationale. En s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience, le modèle de fonctionnement des projets pilotes a évolué vers un appel à propositions mené en collaboration avec des partenaires tels que le PNUD, afin de renforcer la participation d'institutions dotées d'une expertise technique, d'améliorer la qualité et la bancabilité des concepts de projets pilotes, et de raccourcir les délais d'élaboration des projets. Le premier appel à propositions sera lancé en partenariat avec le PNUD en 2026, dans le prolongement du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial.

47. Une collaboration stratégique menée en Amérique latine avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et DeserTech a donné lieu à un programme de transfert de technologies et d'innovation ouverte axé sur la lutte contre la désertification et la sécheresse dans la région du désert d'Atacama. Ce projet pilote du Partenariat pour l'élaboration de projets a réuni un groupe de 15 à 20 responsables locaux dans le cadre de sessions en ligne consacrées à l'évaluation des besoins, de séances de recherche de technologies et d'un séminaire en présentiel. L'objectif était d'élaborer conjointement jusqu'à 20 propositions de projets visant à relever les défis urgents liés à l'eau et à la résilience. Grâce à un budget de fonctionnement commun, la Banque interaméricaine de développement s'est engagée à financer au moins un projet pilote évolutif et mobilise des ressources supplémentaires au sein de son réseau afin de soutenir la poursuite de sa mise en œuvre. En novembre 2025, la Banque interaméricaine de développement et le Mécanisme mondial avaient évalué 18 propositions et sélectionné un projet pilote pour un financement de 123 500 dollars É.-U., visant à mettre en place une solution décentralisée de traitement des eaux usées pour les petites exploitations agricoles dans la province argentine de Jujuy.

C. Initiative sur les forêts de la paix

48. Lancée lors de la quatorzième session de la COP en 2019 avec le soutien du Gouvernement de la République de Corée, l'Initiative sur les forêts de la paix a été mise en place en tant que programme phare thématique de la Convention sur la lutte contre la désertification visant à mettre en évidence les liens entre la restauration des terres, la paix et la sécurité dans les zones fragiles et touchées par des conflits.

49. L'Initiative sur les forêts de la paix permet aux parties prenantes de créer ensemble, de mobiliser des ressources et de mener des activités conjointes, dans un cadre inclusif, dans le domaine de la restauration des terres, favorisant ainsi les synergies entre les questions relatives aux terres, à la sécurité et à la résilience. L'Initiative sur les forêts de la paix mène

des actions à l'échelle mondiale en Asie centrale, dans le Caucase du Sud, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans les Balkans occidentaux.

50. Au cours de cet exercice biennal, des projets pilotes ont été lancés en Bosnie-Herzégovine, en Indonésie, en Irlande, au Timor-Leste et en Asie centrale, en collaboration avec le PNUD, la FAO, la Banque mondiale et d'autres entités. Le projet pilote mené en Asie centrale avec le soutien du PNUD est en train d'être étendu au Kirghizistan, à l'Ouzbékistan et au Turkménistan. L'accent est mis sur la restauration des terres dégradées et la gestion des sols, de l'eau et des forêts, tout en favorisant la coopération transfrontière, en renforçant la confiance, en réduisant les tensions liées aux ressources et en créant des modèles reproductibles pour les contextes d'après-conflit et les zones vulnérables à la sécheresse.

51. Un rapport phare de l'Initiative sur les forêts de la paix intitulé « Ground for Peace: Land Restoration for International Peace and Security » (Terreau de la paix : la restauration des terres au service de la paix et de la sécurité internationales) ainsi que les directives opérationnelles de l'Initiative sur les forêts de la paix ont été publiés. En collaboration avec des partenaires comme adelphi, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Geneva Centre for Security Policy, le Mécanisme mondial a organisé des événements de sensibilisation pendant la Conférence de Munich sur la sécurité de 2025, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et la Semaine de Genève pour la paix de 2025 pour faire prendre conscience de la nécessité urgente d'allouer des ressources à la consolidation de la paix environnementale. En 2026, le volet « Environnement » du Groupe des 7 a adopté un texte final sur la désertification et la sécurité.

52. Sur la base de ces résultats, il a été souligné qu'il convenait de mettre en place un mécanisme de financement axé sur la fragilité destiné à la restauration de l'environnement dans les situations de fragilité. Ce concept devrait prendre la forme d'un consortium regroupant des acteurs, des bailleurs de fonds et des partenaires de mise en œuvre, fonctionnant comme une plateforme de financement mixte intégrant des mécanismes de réduction des risques, et proposant des ensembles de projets multisectoriels adaptés au contexte, dans le cadre d'un cadre harmonisé axé sur les résultats à moyen et long terme. Sous réserve de la disponibilité des ressources, la deuxième phase de l'Initiative sur les forêts de la paix (2026-2030) sera axée sur le développement de ce mécanisme et de nouveaux projets pilotes, l'élargissement de la portée géographique et la mise en évidence, à l'aide d'exemples concrets, du lien entre les cibles 15.3 et 16 des ODD.

D. Impact de l'initiative « Business for Land »

53. Depuis la seizième session de la COP, l'initiative B4L (les entreprises au service des terres) a élargi son réseau de membres dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile et des infrastructures, a aidé les entreprises à mettre à l'essai des approches respectueuses des terres, à définir des objectifs liés aux terres et à la sécheresse, et à aligner la publication d'informations par les entreprises sur les cadres nationaux, et a formulé des recommandations relatives à l'agriculture propres au secteur. Le prochain Forum B4L, au cours duquel les progrès réalisés seront examinés, se tiendra en août 2026 à Oulan-Bator, en marge de la dix-septième session de la COP. Au cours de cet exercice biennal, l'initiative B4L s'est concentrée sur trois axes principaux : 1) les opérations et les chaînes de valeur, en aidant les entreprises à aligner leurs modèles économiques sur la neutralité en matière de dégradation des terres et sur une gestion durable des terres, des sols et de l'eau, et à intégrer ces éléments dans les cadres d'établissement de rapports à l'échelle des entreprises et des pays ; 2) la finance, en étudiant des produits financiers novateurs, notamment le DRIF, et en mettant au point un système de notation des investisseurs afin d'intégrer les actifs fonciers dans l'ensemble des portefeuilles ; et 3) les activités de promotion, avec le lancement du Conseil des champions B4L et de pôles nationaux B4L en collaboration avec des associations professionnelles, afin de susciter une mobilisation à l'échelle nationale et de formuler des recommandations concernant les mesures à prendre à l'échelon national. Le Conseil des champions B4L, lancé lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos en 2026, est une plateforme de haut niveau réunissant des dirigeants de premier plan. Réunissant un premier groupe d'entreprises phares et de dirigeants d'entreprise sources

d'inspiration, le Conseil encourage la traduction des engagements des entreprises en matière de développement durable en actions concrètes favorables aux terres tout au long des chaînes d'approvisionnement, et soutient les solutions financières innovantes dans le cadre de l'initiative B4L ainsi que les campagnes de sensibilisation. Le document portant la cote [ICCD/COP\(17\)/4](#) contient des informations détaillées sur ces questions.

54. À l'avenir, l'initiative B4L s'attachera de plus en plus à favoriser la participation du secteur privé, qui constituera un pilier essentiel de la stratégie de développement de projets du Mécanisme mondial. À mesure que le réseau prend de l'ampleur, on s'attend à ce qu'un nombre croissant d'entreprises participent aux projets et programmes relevant de la Convention, dans le but de renforcer la participation du secteur privé conformément aux cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres et de contribuer à l'élaboration de projets mixtes de restauration et de résilience face à la sécheresse, issus de chaînes de valeur à forte intensité foncière. Cette approche exerce un effet de levier sur les mécanismes de communication d'informations NDT qui renforcent l'action des entreprises et favorise l'alignement des cibles des entreprises en matière de terres et des cibles NDT, afin de mobiliser le secteur privé en tant que partenaire clé pour le financement et la mise en œuvre. Grâce à la Stratégie de mobilisation du secteur privé pour 2021-2030 et aux plateformes B4L, le Mécanisme mondial cherche à mobiliser des capitaux privés, des fonds philanthropiques et des financements mixtes afin de cofinancer ses projets phares et les projets dans les filières des pays Parties. Le Mécanisme mondial compte sur le soutien sans faille des Parties pour mettre en place les conditions propices nécessaires à la réalisation de son potentiel.

V. Innovation

55. Le Mécanisme mondial place l'innovation au cœur de sa stratégie de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en mettant en œuvre des approches novatrices qui permettent de concrétiser les engagements, de mobiliser des financements créatifs et d'accélérer le transfert de technologies.

A. Résilience face à la sécheresse et Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse

56. Le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse, lancé à la seizième session de la COP à Riyad et dont les travaux ont été amorcés à sa conférence inaugurale en juin 2025, marque le passage d'une réponse réactive aux crises à une résilience proactive et à long terme face à la sécheresse. En apportant un soutien technique, financier et institutionnel à 74 pays vulnérables, le Partenariat mondial de Riyad s'articulera autour de trois piliers : un Fonds de préparation destiné à l'élaboration de stratégies et à la constitution d'une réserve de projets ; un Fonds d'investissement destiné au financement de projets ; et une Plateforme de connaissances dédiée au partage de l'innovation. S'appuyant sur les engagements pris par le Fonds de l'OPEP pour le développement international, la Banque islamique de développement et l'Arabie saoudite, cet exercice biennal a été consacré à la mise en place des fondements institutionnels et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du Partenariat mondial de Riyad.

57. Le dispositif de gouvernance du Partenariat mondial de Riyad a été élaboré et affiné à l'issue de consultations menées avec la présidence de la seizième session de la COP, les responsables de la Convention et leurs partenaires, puis renforcé à l'issue de la première réunion du Comité directeur, tenue en décembre 2025. Le Mécanisme mondial a fait avancer la mise en place du secrétariat du Partenariat mondial de Riyad, notamment en ce qui concerne son mandat et ses dispositions institutionnelles, et a confirmé la composition du Comité directeur à l'issue d'un processus inclusif qui a permis d'établir définitivement la représentation de la société civile et du secteur privé. Les bases ont été jetées pour faire du Fonds du Partenariat mondial de Riyad un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, dont les modalités de gestion seront élaborées en coordination avec le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, ce qui permettra la création officielle du Fonds du Partenariat mondial de Riyad une fois que les mémorandums d'accord avec les organismes

des Nations Unies participants auront été signés. Un manuel opérationnel complet regroupera les dispositions relatives à la gouvernance, au fonctionnement et à la gestion des fonds au sein d'un cadre unique. Le Partenariat mondial de Riyad est désormais passé de la phase de conception à celle de mise en place, et les travaux préparatoires sont en cours en vue du premier appel à propositions dans le cadre de son Fonds de préparation, prévu au début de l'année 2027.

B. Mécanismes de financement novateurs

58. Au cours de cet exercice biennal, l'accent a été mis notamment sur le financement mixte, l'assurance et les crédits. Le Mécanisme d'investissement pour la résilience face à la sécheresse (DRIF) est en cours de création avec le soutien du Luxembourg. Il sera hébergé par le Luxembourg Earth Impact Fund et l'objectif est d'atteindre 300 à 400 millions de dollars É.-U. Sous l'égide de l'initiative B4L et à la demande de l'IDRA dans le cadre de son volet Mécanismes de financement novateurs, le DRIF sera le premier fonds mondial de ce type dédié à la résilience face à la sécheresse. Il utilisera des apports de capitaux à des conditions favorables pour réduire les risques liés aux projets et attirer des financements commerciaux destinés à des prises de participation dans des technologies et des entreprises résilientes face à la sécheresse, transférables et évolutives. En 2025, le Mécanisme mondial a obtenu un financement du Ministère des affaires étrangères du Luxembourg afin de soutenir la création du DRIF.

59. L'assurance est un outil essentiel et sous-utilisé. Les produits paramétriques ou indiciaires peuvent protéger les agriculteurs et communautés vulnérables contre les chocs liés à la sécheresse, en leur permettant de se relever rapidement et d'adopter des pratiques durables. Associés à des mesures de protection sociale et de microfinancement, ces outils permettent de réduire l'exposition aux risques et de renforcer la résilience financière à long terme. Des études de faisabilité préliminaires sont en cours, notamment en Namibie et dans des petits États insulaires en développement du Pacifique. En collaboration avec des partenaires du secteur privé, dont EY, le Mécanisme mondial étudie également la possibilité de mettre en place un cadre d'assurance pour la résilience des terres qui intègre la réduction, le transfert et le financement des risques au sein de programmes d'investissement plus larges, en intégrant l'assurance dans des structures de financement mixte et des chaînes de valeur. Les prochaines étapes consistent à mobiliser des ressources pour des projets pilotes à grande échelle menés en Namibie et dans le Pacifique, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et African Risk Capacity. La mise en œuvre de ce projet nécessitera des partenariats avec un large éventail d'organismes techniques et le secteur des assurances.

60. Les crédits pour la résilience apparaissent comme un domaine prometteur, s'inspirant des marchés du carbone, dans la mesure où ils récompensent l'adaptation, la restauration des écosystèmes et la mise en place de mesures de protection contre la sécheresse. S'appuyant sur ses analyses antérieures consacrées aux crédits d'émission de carbone « compatibles avec la Convention sur la lutte contre la désertification », qui portaient sur la façon dont les approches du marché du carbone pourraient mieux prendre en compte la restauration des terres, la sécurité d'occupation des terres et les avantages pour les communautés locales, le Mécanisme mondial étudie désormais la question des crédits pour la résilience en partenariat avec le PNUE. Cette étude permettra de déterminer si de telles approches peuvent générer des flux entrants supplémentaires pour les gestionnaires de terres et favoriser la mise en place de systèmes d'utilisation des terres plus résilients dans les zones arides vulnérables. Les prochaines étapes porteront sur le développement conjoint du concept de « crédit pour la résilience » et des systèmes de suivi et de vérification associés, ainsi que sur la mise en place éventuelle de projets pilotes dans des contextes donnés afin de démontrer la faisabilité et l'applicabilité de ce concept en vue d'une transposition à plus grande échelle.

VI. Perspectives

61. Le Mécanisme mondial a pour objectif d'aider les Parties à combler le déficit de financement persistant dans les domaines de la restauration et de la résilience face à la sécheresse. En réponse à l'évaluation des besoins financiers, il vise à étayer un cadre permettant aux Parties de mobiliser des financements adéquats, prévisibles et durables. Plutôt que d'être piloté par le Mécanisme mondial, ce cadre met l'accent sur des approches menées par les pays, la cohérence des politiques et la coordination entre les différentes parties prenantes, afin de faire de la lutte contre la dégradation des terres et de la résilience face à la sécheresse une priorité d'investissement à fort rendement. Cette approche s'accompagne d'une « boîte à outils » pour la mobilisation des ressources d'application par étape. Cette boîte à outils pourrait, à terme, devenir une plateforme interactive destinée à aider les pays à recenser, élaborer et mettre en œuvre des solutions financières et des orientations pour la conception de stratégies nationales de mobilisation des ressources ; un accompagnement étape par étape pour assurer la coordination interministérielle et l'alignement sur les plans de développement et avec les partenaires ; des plateformes analytiques permettant de suivre les engagements et d'évaluer les progrès réalisés ; et des arguments fondés sur des données factuelles qui justifient l'augmentation des budgets.

62. Cette approche nécessite une transformation profonde qui va au-delà de l'approche privilégiée jusqu'à maintenant. Le Mécanisme mondial a présenté toute une série de modèles et d'approches novateurs. Le défi consiste désormais à répondre à la demande des Parties tout en transposant à plus grande échelle les mesures suivantes : accroître les financements publics nationaux en rendant la politique budgétaire plus respectueuse de l'environnement, réorienter les subventions néfastes et intégrer les objectifs liés à la neutralité en matière de dégradation des terres et à la lutte contre la sécheresse dans les budgets nationaux ; renforcer les finances publiques internationales grâce à une coopération bilatérale et multilatérale plus étroite, notamment en tirant parti des synergies avec le FEM, le FVC, les banques multilatérales de développement et des initiatives phares telles que le Partenariat mondial de Riyad ; mobiliser des financements privés et mixtes par le biais de l'initiative B4L, des instruments liés au développement durable, des outils de réduction des risques, des crédits pour la résilience, des assurances indicelles et des instruments tels que le DRIF ; mettre en œuvre des approches catalytiques telles que les mécanismes fondés sur la performance et les chaînes de valeur respectueuses de la nature ; et renforcer les capacités et les partenariats nécessaires à la mise en place de réserves de projets pouvant faire l'objet d'investissements, en mettant l'accent sur les initiatives phares telles que l'initiative de la Grande Muraille verte, les priorités thématiques relatives aux parcours et/ou à la sécurité alimentaire, ainsi que les innovations transversales en matière de transfert de technologies et de changement de comportement.

63. Le renforcement des systèmes de connaissances sera essentiel pour accroître l'impact, améliorer la transparence et garantir la viabilité à long terme des investissements.

VII. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

64. **Le déficit de financement en matière de restauration des sols et de résilience face à la sécheresse est structurel, et les arguments en faveur de l'investissement sont évidents. Toutefois, il est impossible de multiplier par 2,5 ou plus les investissements sans aller au-delà de l'approche privilégiée jusqu'à maintenant.**

65. **Une transformation profonde du financement est à la fois nécessaire, possible et déjà engagée, mais elle exige un engagement politique.**

66. **Une prise de décision plus avisée et davantage fondée sur les données au niveau national porte déjà ses fruits, mais elle reste limitée par le manque de ressources. Le programme LDN TSP 2.0 a permis de réaliser des progrès tangibles dans les 18 pays participants, la planification intégrée de l'utilisation des terres (ILUP) s'imposant**

comme le système opérationnel qui relie les cibles à des mesures pouvant faire l'objet d'investissements ; des cibles plus précises, assorties de délais, portant sur des zones expressément définies et tenant compte des questions de genre ayant été définies ; l'intégration avec les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation ayant été renforcée ; et des propositions de financement concrètes ayant été élaborées, même si au moins 21 Parties figurent toujours sur la liste d'attente, dans l'attente de ressources extrabudgétaires.

67. Les initiatives phares et les travaux consacrés au développement des réserves de projets ont un impact à grande échelle et sont de plus en plus à même d'étayer des projets créateurs de synergies entre les Conventions de Rio et dans le cadre d'autres enjeux thématiques tels que la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau. Les initiatives phares thématiques émergentes consacrées aux parcours et à la sécurité alimentaire gagnent du terrain et s'annoncent prometteuses.

68. L'Initiative sur les forêts de la paix est passée du stade du concept à celui des projets pilotes dans plusieurs régions et est en train de mettre en place un mécanisme de financement axé sur la fragilité qui pourrait apporter une valeur ajoutée à la gestion du lien entre les terres et la sécurité.

69. Il faudra combler les lacunes en matière de coordination au niveau national, notamment au niveau interministériel et dans le cadre des projets multinationaux, si l'on veut que les résultats obtenus permettent d'attirer de nouveaux financements.

70. La participation du secteur privé s'intensifie, mais reste structurellement insuffisante, faute de conditions propices.

71. L'innovation financière peut élargir l'offre de financement disponible, mais elle doit être stimulée.

72. Une initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière pourrait donner aux Parties une orientation stratégique claire.

73. La capacité opérationnelle du Mécanisme mondial est insuffisante pour répondre à la demande des Parties.

B. Recommandations

74. Les recommandations suivantes sont soumises aux Parties pour examen à la dix-septième session de la COP :

a) Approuver et mettre en œuvre une approche du financement de la mise en œuvre de la Convention qui soit globale et porteuse de transformations (notamment par l'examen des subventions ; l'intégration des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et de résilience face à la sécheresse dans les cadres budgétaires et les plans de développement nationaux et infranationaux ; le recours à des instruments liés à la performance, notamment les obligations et prêts liés au développement durable ; le développement des modalités de financement mixte en vue de réduire les risques liés aux investissements pour le secteur privé ; la prise en compte, par les institutions de financement du développement, de la lutte contre la dégradation des terres et de la résilience face à la sécheresse comme des domaines d'investissement stratégique, dans le prolongement de la taxonomie commune de la finance en faveur de la nature élaborée par les banques multilatérales de développement ;

b) Transposer à plus grande échelle le programme LDN TSP 2.0 et la planification intégrée de l'utilisation des terres (ILUP) en apportant un soutien aux Parties figurant actuellement sur la liste d'attente et en s'engageant résolument dans un soutien programmatique qui relie la définition des cibles à la mise en œuvre et au financement, ainsi qu'au suivi et à l'établissement de rapports ;

c) Poursuivre le développement des réserves de projets multisectoriels et renforcer la mise en œuvre des initiatives phares, notamment les nouvelles initiatives phares thématiques consacrées aux parcours et à la sécurité alimentaire ; travailler avec diligence pour soutenir le renforcement des capacités en matière de mobilisation des ressources et de conception de projets et pour relever les défis liés à la coordination et à la mise à l'échelle ; faire avancer la mise en œuvre du Partenariat pour l'élaboration de projets, en mettant l'accent sur la promotion des synergies de Rio, les projets multisectoriels, l'accès à des modes de financement novateurs et la mise en place de structures de financement mixtes pour les projets, y compris la collaboration avec le secteur privé ; et continuer à soutenir la mise en œuvre de projets pilotes afin de valider le principe et à stimuler l'innovation afin d'attirer et de mobiliser davantage de financements et de généraliser les meilleures pratiques ;

d) Faire avancer la deuxième phase de l'Initiative sur les forêts de la paix et le mécanisme de financement axé sur la fragilité ;

e) Continuer à intensifier la mobilisation de ressources financières afin d'aider les pays à transformer leurs plans nationaux de lutte contre la sécheresse en plans d'investissement et à mobiliser des ressources techniques et financières pour renforcer les écosystèmes nationaux de résilience face à la sécheresse, en vue d'une gestion proactive de ce phénomène ;

f) Faciliter la mise en place du secrétariat du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse et aider les pays à élaborer des projets pouvant faire l'objet d'investissements ;

g) Accélérer la mobilisation du secteur privé, en soutenant la mise en œuvre de l'initiative B4L et du Mécanisme d'investissement pour la résilience face à la sécheresse (DRIF), en encourageant l'élaboration de normes, la mise en place de chaînes de valeur respectueuses de la nature et de cadres fonciers propices aux investissements, et en promouvant le renforcement des normes environnementales et sociales et des normes relatives à la gouvernance. Les conclusions et recommandations détaillées concernant la participation du secteur privé sont présentées dans le document portant la cote **ICCD/COP(17)/4** ;

h) Soutenir l'innovation permanente et sa mise à l'échelle, notamment les crédits pour la résilience, les assurances paramétriques ou indicielles, ainsi que le financement lié à la performance, parallèlement au développement d'outils dynamiques d'aide à la décision qui relie la définition des cibles à la prise de décision en matière d'investissement ;

i) Adopter l'initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière et soutenir sa mise en œuvre ;

j) Réfléchir à la manière de renforcer les principales capacités du Mécanisme mondial.
